

# DOSSIER - Finances publiques

## Mieux comprendre un budget communal : quelques explications

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année. Un budget primitif est tout d'abord voté avant le 15 avril de l'année considérée. Puis, des budgets supplémentaires ou des décisions modificatives peuvent être adoptés au cours de l'année pour ajuster les recettes et les dépenses

à la situation financière particulière de la collectivité locale. Dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes, endettement, épargne brute...

Voici quelques données clés pour comprendre le budget 2022.



## Un budget 2022 au service de la qualité de vie, de la culture et de l'environnement

Le Budget est de **7 910 760 €**

### FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement 5 771 010 €

Cette année encore, les élus s'engagent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement. A cet effet, des actions concrètes vont être menées sur les consommations d'énergie des bâtiments publics, la chasse aux incivilités et le développement des actions solidaires et environnementales.

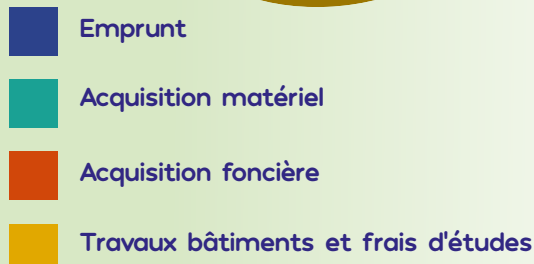
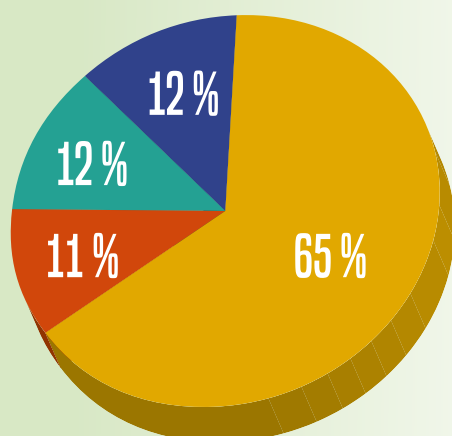
Le compte administratif 2021 a fait ressortir un excédent de 1 928 755 € dont 700 000 € a été affecté au budget d'investissement 2022

Pour 2022, il en ressort un autofinancement de 266 000 €

### INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2 139 750 €

Répartition des investissements



#### Les grands axes

##### Travaux bâtiment

- Rénovation de la salle des fêtes
- Lancement des études pour la construction du nouvel hôtel de ville et démolition de la maison Giraud
- Poursuite de la restauration des monuments et objets culturels
- Création d'un logements trois pièces
- Aménagement du théâtre de Verdure et aménagement du village
- Création d'un ossuaire au cimetière

##### Acquisition de matériel

- Équipement informatique de tous les services, acquisition d'un véhicule pour l'accueil de loisirs...

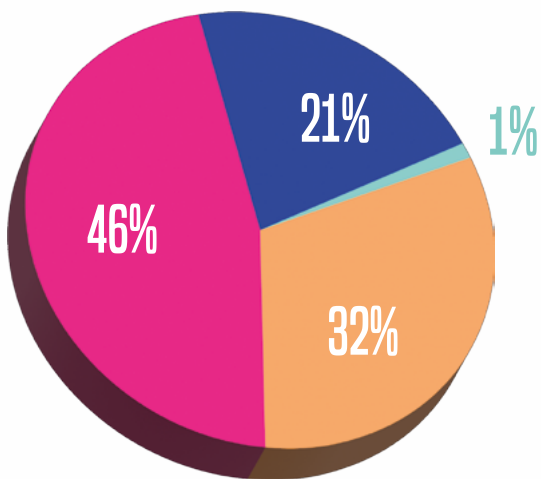
##### Acquisition foncière

- Poursuite de la politique foncière d'acquisition au sein du village



## INVESTISSEMENT

Recette des investissements



- Dotation fonds divers** : FCTVA, Excédent de fonctionnement capitalisé, taxe d'aménagement
- Subvention**
- Autofinancement** : excédent, virement de la section de fonctionnement
- Autres** : produits de cession et caution

## LA FISCALITÉ AU BROCO



Dans un contexte économique très tendu, les élus ont souhaité conserver des taux constants. Les taxes locales ne seront donc pas augmentées cette année. Ainsi, les élus s'engagent à assurer aux Brocois un confort de vie toujours meilleur et à poursuivre leur engagement politique sans alourdir le budget des ménages tant que cela est possible.

“

**Le vote du budget est un acte fort dans la vie d'une collectivité locale. Il fixe ses engagements pour l'année et permet de déterminer ses priorités.**

”

## LES ASSOCIATIONS

Cette année, la fin du passe sanitaire a permis aux associations de reprendre leurs activités ; aussi 8 100 € ont été répartis entre dix associations brocoises et 1 800 € ont été accordées à six associations dont le siège est situé à l'extérieur de la commune.

Nous conservons donc un budget constant pour les subventions accordées.